



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2224

Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Soierie vivante -
Remplacement du représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2224 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SOIERIE
VIVANTE - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL -
DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-
ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Située au cœur de la Croix-Rousse, l'association Soierie vivante, créée en 1993, assure la sauvegarde et la mise en valeur des deux derniers ateliers de tissage - logis de canuts, (locaux et mobilier dont les métiers à tisser) appartenant à la Ville de Lyon :

- un atelier de passementerie, situé au 21 rue Richan à Lyon 4^{ème} ;
- un atelier de tissage, situé à l'angle des rues Lebrun et Justin Godard à Lyon 4^{ème}.

Au titre d'une convention d'objectifs et de moyen signée le 14 janvier 2015, l'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de ces locaux en vue de présenter l'activité de tissage et les conditions de vie et d'habitat des Canuts. Ainsi, l'association accueille le public in situ, proposant des activités variées pour tous les publics, notamment, des visites commentées avec démonstrations sur les métiers à tisser, ainsi que des activités pour les enfants et pour les adultes.

II- Modalités de représentation :

La Ville de Lyon est membre de droit de l'association Soierie vivante. Elle dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Les mairies des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements disposent également d'un représentant qu'ils leurs appartient de désigner. Messieurs Yves BEN ITAH et Samuel MECKLENBURG ont été désignés pour représenter respectivement les 1^{er} et 4^{ème} arrondissements de Lyon.

Par délibération n° 2020/111 du Conseil municipal du 28 septembre 2020, Nathalie PERRIN-GILBERT a été désignée pour représenter la Ville de Lyon/Mairie centrale.

Madame PERRIN-GILBERT m'ayant fait connaitre son souhait de ne plus siéger au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Soierie vivante, il convient de désigner aujourd'hui son/sa remplaçant-e parmi les membres de notre assemblée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 10 mars 2004 ;

Vu la délibération n° 2020/111 du 28 septembre 2020 ;

DELIBERE

Monsieur David SOUVESTRE est désigné en tant que représentant titulaire, en remplacement de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Soierie vivante.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET